

RÈGLEMENTS



CULTURAT CONCOURS

Je VEUX te connaître

AVEC MON ÉCOLE, JE DÉCOUVRE LA CULTURE ANICINABE

OBJECTIF DU CONCOURS

Tourisme Abitibi-Témiscamingue interpelle le milieu scolaire pour susciter la participation des écoles ou des classes à réaliser des projets dans le cadre de CULTURAT. Le concours *Je veux te connaître* incite à découvrir davantage la culture des Premières Nations vivant près de nous. Pour y participer, les enseignantes et les enseignants sont invités à réaliser des activités tournant autour de l'histoire et de la culture anicinabe (algonquine).

DESCRIPTION

Le concours s'échelonne sur une période de près de six mois. Les groupes, les classes et/ou les écoles seront donc invités à réaliser des projets dans le cadre de CULTURAT pour une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture anicinabe de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de favoriser l'ouverture à l'autre. Les participants devront communiquer leur réalisation par photo sur le site Web de CULTURAT et la photographie soumise devra représenter l'action posée ou le projet réalisé. Plus le nombre d'initiatives sera élevé dans une école, plus l'école aura de chances de remporter le prix.

Quelques exemples de projets pouvant être réalisés dans le cadre de ce concours :

- Un projet d'art plastique à la manière de... (s'inspirer d'un artiste Anicinabe de la région);
- La création d'un tipi, d'un capteur de rêve accompagnée de la présentation, au préalable, de l'origine et de la signification de ces objets;
- Une activité offerte dans le dépliant *Offre d'activités sur la culture anicinabe de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- La rédaction d'une lettre à un Anicinabe de la région;
- La rédaction d'un conte, d'une légende ou d'un récit inspiré de la culture anicinabe;
- Une recherche sur les communautés présentes en Abitibi-Témiscamingue, en utilisant les ressources portant sur les Algonquins de la région, disponibles sur le site de CULTURAT;
- Et plus encore...

Les enseignants peuvent faire appel à leur créativité, toutes les idées sont bonnes tant qu'elles sont accompagnées d'une démarche pédagogique qui permettra aux élèves de découvrir la culture anicinabe plus en profondeur.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne, de 18 ans ou plus, résidente du Québec, représentant un groupe, une classe ou un ensemble de classes, qui œuvre dans une école allochtone, primaire ou secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue et qui est responsable de l'action posée ou du projet réalisé.

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

1. Rends-toi sur le site de CULTURAT (culturat.org/concours). Tu y trouveras toutes les informations nécessaires et l'*Offre d'activités sur la culture anicinabe de l'Abitibi-Témiscamingue*.
2. Fais la rencontre d'un Anicinabe, Richard Kistabish, via une vidéo conçue pour le concours. Par son témoignage, il te fera découvrir une partie de sa culture. Écoute-la avec ta classe ou ton groupe pour en discuter.
3. Réalise un projet de ton choix en lien avec le sujet. Choisis une activité clés en main (l'*Offre d'activités sur la culture anicinabe*) ou fais appel à ta créativité. Toutes les idées sont bonnes, tant qu'elles te permettent de mieux connaître la culture anicinabe!
4. Prends une photo de l'activité.
5. Remplis le formulaire du concours sur le site culturat.org/concours.

Il n'y a aucuns frais d'inscription ni aucun achat requis. Il suffit de remplir la fiche d'inscription disponible sur le site Web de CULTURAT (culturat.org) sous la rubrique CONCOURS (culturat.org/concours). La fiche d'inscription doit être accompagnée de la photographie (en format numérique seulement).

Les participants doivent se conformer aux règlements, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations. Il n'y a pas de limite d'inscription par personne, par adresse électronique ni par résidence pour toute la durée du concours (du 8 novembre 2016 au 28 avril 2017 - 23h59). Une preuve du lien de travail avec l'institution pourra être exigée lors de la réclamation du prix.

FORMAT ACCEPTÉ

Le format minimal des photos numériques est de 1 200 x 1 600 pixels. Les photos sur support papier et les diapositives ne sont pas acceptées.

DÉROULEMENT DU CONCOURS ET DÉVOILEMENT DES PRIX

Du 8 novembre 2016 au 28 avril 2017 Période de participation au concours.

Première semaine de mai 2017 Tirage au hasard et annonce du gagnant par téléphone.

2 ou 3^e semaine de mai 2017 Émission d'un communiqué de presse pour annoncer le groupe, la classe ou l'école gagnante.

Mai, juin ou septembre 2017 Installation et inauguration de la sculpture en bois, en présence de l'artiste Frank Polson.
La date de l'inauguration est à la discrétion de l'école gagnante.

PRIX

Le prix est une sculpture extérieure en bois réalisée par l'artiste anicinabe Frank Polson, originaire de Winneway.

Ce prix sera tiré au hasard parmi tous les projets participants. Une cérémonie traditionnelle, en présence de l'artiste, sera également organisée pour célébrer l'inauguration de l'œuvre. L'installation de l'œuvre se fera aux frais de l'école gagnante.

DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Gravés dans un grand cèdre, trois symboles des clans familiaux appartenant à la nation algonquine (anicinabe) se dressent l'un sur l'autre, dans leur espace respectif. Tout en haut comme dans le ciel, l'aigle observe et voit ce qui s'en vient. Il est le messager qui transmet nos prières au Créateur. L'ours, qui évolue dans nos forêts, est associé à la médecine. Il est symbole de courage. Quant à elle, la tortue représente la Terre Mère, selon la cosmogonie des Premières Nations.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Un maximum de deux photos par fiche d'inscription sera accepté.
- Il n'y a pas de nombre maximum de projets qui peuvent être inscrits par la même personne.
- Les photographies doivent être prises dans les limites du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Si le sujet de la photographie est une œuvre d'art, l'auteur doit obligatoirement mentionner le nom de l'artiste, le titre et l'année de l'œuvre ainsi qu'avoir l'autorisation de l'artiste pour la transmission de cette photo.
- Toute photographie soumise doit être libre de droits, notamment quant à son origine, son auteur ou en ce qui concerne les personnes et/ou biens photographiés. De plus, le ou la responsable doit donc avoir l'autorisation des parents si des enfants sont présents sur la photo.
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue deviendra propriétaire des photos soumises dans le cadre du concours et se réserve le droit de les publier à des fins de promotion touristique ou à toute autre fin pour la promotion de CULTURAT, et ce, sans autre consentement de l'auteur.
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue filtrera les photos afin de s'assurer que les initiatives proposées cadrent dans le concours.
- Les participants dégagent Tourisme Abitibi-Témiscamingue de toutes poursuites qui pourraient être intentées à la suite de la publication ou de l'utilisation de leurs photos à des fins de promotion ou d'exposition.
- Aucune responsabilité de quelque nature que ce soit ne peut être attribuée aux organisateurs de ce concours dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.